



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 106332

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Si un tel dispositif était mis en oeuvre en France, il souhaiterait savoir comment il entend faire changer les pratiques mais surtout les mentalités sur ce point. En Italie, par exemple, où la loi à ce sujet est entrée en vigueur en janvier 2005, des lignes téléphoniques gratuites ont été mises en place pour répondre aux questions des restaurateurs et à celles des citoyens. Aussi, il souhaiterait savoir comment il entend accompagner un tel dispositif de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106332

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10530